

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C** — N° 2820

**21 novembre 2012** 

## **SOMMAIRE**

agracontrol s.à r.l	Edam Holding S.à r.l
A.L.M. Sàrl135350	<b>EFA Partners</b>
Axxis Trust S.A	E.G. Capital S.A
C2 Lux S.à r.l	E.G.C.P
CCP II Acquisition Luxco II, S.à r.l 135314	E.H.I. Euro Hotel Investments S.A135353
Cityhold Propco 8 S.à r.l135325	<b>EIM Luxembourg S.A</b>
Consulting and Recruitment Services Lu-	EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Sechste
xembourg	(6.) S.e.c.s
Contact Peintures S.à r.l135338	
Convivium Capital S.à r.l135339	Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l 135354
Copia S.A135339	Espadon Investments S.à r.l135354
Corporation Hôtelière du Sud S.A135340	Esser Bedachungen S.à r.l
Cosnier SA135340	Etablissement Joseph BALTHASAR 135358
Cosnier SA	Euroleague Commercial Assets S.A 135354
CP Development S.à r.l135341	European Crossover Opportunities 135358
CPI Holding Luxembourg S.A135347	European Fund Administration135358
CP Steel Luxco S.à r.l	FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l 135355
Cuvée S.A	Goodrich XCH Luxembourg B.V135351
Cuvée S.A	GSO Offshore Multicurrency Facility (Lu-
Cuvée S.A	xembourg) S.à r.l
Cyria S.A135343	Henderson Fund Management (Luxem-
Dabi S.A	bourg) S.A
Dalia Air Line	Henderson Horizon Fund
Dalia Air Line	Interieur Bauwens S.A
Dancing de la Place S.à r.l	International Business Services & Partners
DB Corporate Finance Holding135352	S.A
Dollar Tree International, S.à r.l135350	ISTC S.A
DomusEquus S.à r.l	Logica Holdings Luxtwo S.à r.l 135343
DueMila S.A	Multi Investment Projects S.à r.l 135355
DueMila S.A	RREEF Pan-European Infrastructure Lux
EBM Europa S.A	S.à r.l
ECM Real Estate Investments II A.G 135359	Snow Invest SA



## CCP II Acquisition Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 172.189.

#### **STATUTES**

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of October.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### There appeared:

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Shareholder"),

here represented by Mr. Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing at 10, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 October 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

## Chapter I er .- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1** er . Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP II Acquisition Luxco II, S.àr.I."

## Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

# Art. 3. Object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 3.2 The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities and provide financial assistance in any kind or form notably by giving guarantees or granting securities, to any companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (the "Group") as well as third parties (either natural or legal persons) in the context of their proposed coinvestment or participation in the Group, but to the exclusion of any activities requiring an authorization pursuant the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.
- 3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



- 3.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
  - 3.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
  - Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.



The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

#### Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

### Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall



not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

## **Chapter IV.- Shareholders**

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.



A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.



12,500

## Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

# Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder Subscribed Number and paid-in of shares capital EUR 12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l.

## Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately eleven hundred euros (EUR 1,100.00).

## **Transitory Provisions**

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2013.

## Extraordinary general meeting First resolution

The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons as Managers for an unlimited duration.

- Mr. Kevin FUSCO, born on 18 October 1977 in Batavia, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12 th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager.
- Mr. Scott HOPSON, born on 29 September 1980 in Ridgewood, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12 th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager.
- Mr. Brian PATTERSON, born on 31 May 1983 in Ohio, USA, with professional address at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as Class A manager.
- Mr. Phill WILLIAMS, born on 22 October 1968 at Carmarthen, United Kingdom, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager.
- Mr. Eric LECHAT, born on 21 February 1980 in Leuven, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager.

## Second Resolution

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

## A comparu:

CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), dont le siège social est situé au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l' "Associé"),

ici représenté par Mr. Jean-Paul Schmit et/ou Mme Monique Drauth, résidants professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg ou tout autre personne employée par l'Etude de Maître Léonie GRETHEN, résidant professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg



en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 10 octobre 2012 laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP II Acquisition Luxco II, S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

#### Art. 3. Objet.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 3.2. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances et apporter toute assistance financière, sous quelque forme que ce soit, notamment en accordant des garanties ou octroyant des sûretés, à toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société qui serait associée directe ou indirecte de la Société, ou encore à toute société affiliée appartenant au même groupe que la Société (le "Groupe") ainsi qu'à des tiers (personne physique ou personne morale) dans le cadre de leur proposition de co-investissement ou participation au sein du Groupe, mais à l'exclusion de toutes les activités pour lesquelles une autorisation est nécessaire en vertu de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.
- 3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
  - 3.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

## Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

# Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être



utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.



Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

## Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable



de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par



écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

# Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital	Nombre
	souscrit et	de parts
	libéré	sociales
CCP II Holdings Luxco II. Sà r.l.	FUR 12.500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ onze cents euros (1.100,-).

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

## Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'Associé a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes, en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Kevin FUSCO, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.
- Monsieur Scott HOPSON, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, 10152, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société
- Monsieur Brian PATTERSON, né le 31 mai 1983 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.
- Monsieur Phill WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.
- Monsieur Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société.

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48552. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137809/637.

(120182180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

## Cityhold Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 172.197.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Cityhold Euro S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 16 th, 2012 and being in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies,

represented by Mr. Chris Wicks, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 16 <sup>th</sup> , 2012.



The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cityhold Propco 8 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
- 3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may also invest directly or indirectly in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and manage such portfolio.

- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

## Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.



# II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares in registered form having a par value of one EURO (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
  - 6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.
- 6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.
- 6.7 In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.
- 6.8 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,
- 6.9 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

#### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).
  - 7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

## Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for



meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of EUR 1,000,000;
- (ii) Granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of EUR 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds EUR 1,000,000;
- (iii) The granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of EUR 1,000,000
  - (iv) Borrowings by the Company in excess of EUR 1,000,000;
  - (v) Disposal of a subsidiary by the Company;
  - (vi) Liquidation of a subsidiary of the Company;
- (vii) Disposal of assets in excess of EUR 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

#### Art. 10. Representation.

- 10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

## Art. 11. Liability of the managers.

- 11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.
- 11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

## IV. General meetings of shareholders

## Art. 12. Powers and Voting rights.

- 12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.
- 12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast



their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

- 12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.
- 12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

- 13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.
- 13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.
  - 13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

## Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
  - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

## Art. 15. Statutory/External auditor.

- 15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).
- 15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).
- 15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.



#### Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.
- 16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
  - (i) A statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) This statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
  - (iv) Assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) Should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;
- 16.5 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

## VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the share-holders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Cityhold Euro S.a r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) ordinary shares in registered form, with a par value of one EURO (EUR1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:



- a.) Mr. Cliff Langford, born on 28 March 1957 in London, United Kingdom, residing professionally at 2a, rue Albert Borschette, building Forte F1, floor Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- b.) Mr. Renaud Labye, born on 11 September 1977 in Liege, Belgium, residing professionally at 2a, rue Albert Borschette, building Forte F1, floor Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- c.) Ms. Habiba Boughaba, born on 6 September 1973 in Charleville-Mezieres, Ardennes, France, residing professionally at 2a, rue Albert Borschette, building Forte F1, floor Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- d.) Mr. Per Sjoberg, born on 24 January 1962 in St Hammer, Sweden, residing at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Sweden; and
- e.) Mr. Jyrki Konsala, born 22 October 1962 in Lempaala, Finland, residing at 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg
  - 2. The registered office of the Company is established at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Cityhold Euro S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentaire en date du octobre 16, 2012 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par M. Chris Wicks, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée l'octobre 16, 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cityhold Propco 8 S.à r.l. " (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments



de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

3.2. L'objet de la Société est également de réaliser toutes transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers et de sociétés détenant des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes participations dans toutes entreprises immobilières de quelque nature que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tel que (sans que cela soit limité à) l'acquisition, la détention, la location, le crédit-bail, la séparation, l'assainissement, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, l'exploitation, la construction, la vente ou bien l'aliénation, l'octroi d'hypothèques, de gages ou de quelque sûreté que ce soit de biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également investir directement ou indirectement dans un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, et gérer ce portefeuille.

- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

## Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentants au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
- 6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.
- 6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation de parts sociales par le rachat et l'annulation de ces parts sociales.



- 6.7. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales en trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.
- 6.8. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.
- 6.9. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).
- 7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés

## Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 EUR;
- (ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 EUR et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 EUR;
- (iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 EUR;
  - (iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 EUR;
  - (v) la cession d'une filiale de la Société;
  - (vi) la liquidation d'une filiale de la Société;
- (vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 EUR ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent



s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

#### Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

## IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.



- 13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
  - 13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

#### Art. 14. Exercice social et Assemblée générale ordinaire

- 14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
  - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.
- 14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

## Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

- 15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

## Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.
- 16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.
- 16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
  - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.



16.5 Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.

#### VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

#### Souscription et Libération

Sur ces faits,

Cityhold Euro S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à DOUZE MILLE CINQ CENTS parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

## Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:
- a.) M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, bâtiment Forte F1, étage Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- b.) M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, bâtiment Forte F1, étage Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg;
- c.) Mlle. Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières Ardennes, France, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, bâtiment Forte F1, étage Rez de Jardin, L-1246 Luxembourg, et
  - d.) M. Per Sjöberg, né le 24 janvier 1962 à St Hammer, Suède, résident à at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Suède,
- e.) M. Jyrki Konsala, né le 22 octobre 1962 à Lempäälä, Finlande, résidant à 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Wicks et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. LAC/2012/48935. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137793/623.

(120182388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

#### Consulting and Recruitment Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 74.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012139307/11.

(120183927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

#### Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.392.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 25 juillet 2012.

3. (iii) Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

John Sutherland

9, Rue Principale

L-6990 Hostert

Lesley Cairney

Bischopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

Référence de publication: 2012140868/21.

(120185861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

#### agracontrol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.076.

Im Jahre zweitausend und zwölf, dem achten Tag des Monats Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

#### IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "agraferm technologies luxembourg s.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 114867,

hier vertreten durch Herrn Patrick VAN HEES, Jurist in Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 19. September 2012, hier beigefügt.

Die erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt und bittet den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung agracontrol s.à r.l. mit Sitz in L-7650 Heffingen, 3, Um Haff, R.C.S. Luxemburg B 138.076, gegründet laut Urkunde aufgenommen am 8. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1233 vom 21. Mai 2008, ist.



- dass sie, als alleinige Gesellschafterin, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse gefasst hat:

#### Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-7650 Heffingen, 3, Um Haff, nach L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves, zu verlegen.

#### Zweiter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher."

#### **Dritter Beschluss**

Die Alleingesellschafterin beschließt die, beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragenen Angaben bezüglich der Adresse ihres Gesellschaftssitzes abzuändern in L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140569/43.

(120185519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

# Contact Peintures S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 123.070.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 02 février 2011

Il résulte de l'AGE tenue ce 02 février 2011 ce qui suit:

Démission de son poste gérant de Mr Graziano FRANCESCHINI domicilié 3 rue de Bettembourg à L-5750 Frisange.

Contact Peintures Sàrl.

Référence de publication: 2012139308/11.

(120184283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

L'an deux mille douze, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AXXIS TRUST S.A." (numéro d'identité 2004 22 19 984), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.609, constituée sous la dénomination de «GAIA CORPORATION S.A.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1318 du 24 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, numéro 1373 du 3 juillet 2010, ledit acte contenant entre autres changement de la dénomination sociale en «AXXIS TRUST S.A.».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SCHUL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Windhof,



qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et modification subséquente du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le 1 er alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. al. 1 er . Le siège social est établi à Windhof (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SCHUL, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3901. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012140544/50.

(120185062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

## Convivium Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 158.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139311/10.

(120183872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Copia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 18, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.752.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 23 octobre 2012

Modification de l'adresse de l'administrateur:

MISBEEK Henricus et MISBEEK - KERKHOFF Joosje: 18, Am Duerf L-9637 Bockholtz

Modification de l'adresse de l'administrateur-délégué:



MISBEEK Henricus: 18. Am Duerf L-9637 Bockholtz

Renouvellement du mandat des administrateurs et administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) SA pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012139312/16.

(120183622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Sechste (6.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 140.527.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Protokoll

Anwesend waren Herr Expert Comptable Peter Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Dr. Erich Kloss, D-28359 Bremen, Auf den Hornstücken 51, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Herr Hermann Stute als Stimmzänler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form-und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfahig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

- 1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Peter Seidel, wird Entlastung erteilt.
  - 2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.
- 3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter, Herrn Dr. Erich Kloss, D-28359 Bremen, Auf den Hornstücken 51, über.
- 4. Die Bücher und Geschäftsunterlagen werden bei dem Kommanditisten, Herrn Dr. Erich Kloss, D-28359 Bremen, Auf den Hornstücken 51, verwahrt.
  - 5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Moersdorf, den 12.10.2012.

 ${\sf Dr.\ Niggemeyer\ /\ Peter\ Seidel\ /\ Hermann\ Stute}$ 

Rechtsanwalt / Expert Comptable / Assessor d.L. Référence de publication: 2012140792/28.

(120186144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

## Corporation Hôtelière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 37.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139314/9.

(120183866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Cosnier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.615.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSNIER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012139317/11.

(120184570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.



## Cosnier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.615.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSNIER S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2012139318/11.

(120184580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Cuvée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012139327/11.

(120183759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 34.176.325,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139320/10.

(120184023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## CP Steel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 170.925.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65142 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139322/10.

(120184515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Cuvée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012139328/11.

(120183760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.



## RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.671.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 05 octobre 2012:

- Le mandat de Monsieur Rolf Caspers de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Monsieur Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat de Monsieur Tony Whiteman de 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Monsieur Tony Whiteman prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat de Monsieur Simon Radford de La Marmotte, Mont Gras d'Eau, St Brelade JE38ED, Jersey, gérant de la société, est renouvelé
- Le nouveau mandat de Monsieur Simon Radford prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 05 octobre 2012.

Signature

Les mandataires

Référence de publication: 2012141090/23.

(120185572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

## GSO Offshore Multicurrency Facility (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.112.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 30 décembre 2009 que la société GSO Credit Opportunities Fund (Helios), L.P., une société constituée et existant sous les lois des lles Cayman, établie et ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, KY-1234 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a cédé à la société GSO Targeted Opportunity Master Partners L.P., une société constituée et existant sous les lois des lles Cayman, établie et ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, 20.848 parts sociales de la Société.

Partant, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

GSO Targeted Opportunity Master Partners L.P	20.8 <del>4</del> 8
GSO Special Situations Overseas Master Fund Ltd	41.752
Total	62.600

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012139462/19.

(120183984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

#### Cuvée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012139329/11.

(120183761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.



#### Cyria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.528.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139331/10.

(120184631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## C2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 94.372.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012139332/14.

(120184222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## I.B.S. & Partners, International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.973.

Extrait de l'A.G. ordinaire du 8 septembre 2012

L'assemblée générale décide de reconduite l'ensemble des mandats des administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. COPPEX Régis,
- M. LEPELMEIER Dirk,
- Me. PENNING Jim,
- M. SCHOENHERR Thomas
- M. ZIMMER Bernard.

En outre, M. Bernard ZIMMER est renouvelle dans sa fonction d'administrateur-délégué pour une durée de trois ans également.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139506/19.

(120184476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.448.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of September.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Logica General Holdings S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 122.142 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy, after having been signed "ne varietur' by the notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 137.448, incorporated by a deed received by Maître Jean Seckler notary residing in Junglinster, on March 6, 2008, published in the Mémorial C number 1018 of April 24, 2008, whose articles of association have lastly been amended by a deed received by Maître Jean Seckler, public notary residing in Junglinster, on April 20, 2009 published in the Memorial C on May 14, 2009 under number 1007 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### Agenda:

- 1. Increase of the corporate capital by the conversion of a portion of the share premium in the amount of SEK 3,384,653,684.- (three billion three hundred eighty four million six hundred fifty three thousand six hundred eighty four Swedish Krona) through the increase of the par value of the existing shares having currently a par value of SEK 125.- (one hundred twenty five Swedish Krona) each so as to bring it from its present amount of SEK 1,993,560,375.- (one billion nine hundred ninety three million five hundred sixty thousand three hundred seventy five Swedish Krona) to the amount of SEK 5,378,214,059.- (five billion three hundred seventy eight million two hundred fourteen thousand fifty nine Swedish Krona);
- 2. Decrease of the corporate capital through the decrease of the par value of the existing shares so as to bring it from its present amount of SEK 5,378,214,059.- (five billion three hundred seventy eight million two hundred fourteen thousand fifty nine Swedish Krona) to the amount of SEK 1,993,560,375.- (one billion nine hundred ninety three million five hundred sixty thousand three hundred seventy five Swedish Krona);
  - 3. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company;
  - 4. Any other business.

#### First resolution

The Sole Shareholder decided based on a balance sheet as at 31 August 2012 to increase the corporate capital of the Company by the conversion of a portion of the share premium in the amount of SEK 3,384,653,684.- (three billion three hundred eighty four million six hundred fifty three thousand six hundred eighty four Swedish Krona) so as to bring it from its present amount of SEK 1,993,560,375.- (one billion nine hundred ninety three million five hundred sixty thousand three hundred seventy five Swedish Krona) to the amount of SEK 5,378,214,059.- (five billion three hundred seventy eight million two hundred fourteen thousand fifty nine Swedish Krona).

Evidence of the existence and Value of the share premium:

Proof of the existence and value of the share premium in an amount of SEK 3,384,653,684.- (three billion three hundred eighty four million six hundred fifty three thousand six hundred eighty four Swedish Krona) to be contributed to the corporate capital of the Company has been given to the notary by a certificate of managers of Logica Holdings Luxtwo S.à r.l dated on September 19, 2012, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### Second resolution

The Sole Shareholder decided to decrease the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of SEK 5,378,214,059.- (five billion three hundred seventy eight million two hundred fourteen thousand fifty nine Swedish Krona) to the amount of SEK 1,993,560,375.- (one billion nine hundred ninety three million five hundred sixty thousand three hundred seventy five Swedish Krona).

#### Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

## " Art. 6. Subscribed capital

The share capital is set at one billion nine hundred ninety three million five hundred sixty thousand three hundred seventy five Swedish Krona (SEK 1,993,560,375.-) represented by fifteen million nine hundred fourty eight thousand four hundred eighty three (15,948,483) shares with a par value of on hundred twenty five Swedish Krona (SEK 125.-), all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the planned transaction have been estimated at about EUR 6,380.- (sixt thousand three hundred eighty Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Logica General Holdings S.à r.l., une société constituée et organise sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.142, Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au L-8070 Bertrange, 7 Zone d'Activité Bourmicht, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.448, constituée suivant un acte reçu de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 6 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1018 le 24 avril 2008 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 20 avril 2009 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association sous le numéro 1007 le 14 mai 2009 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda cidessous:

#### Agenda:

- 1. Augmentation du capital social par la conversion d'une portion de la prime d'émission d'un montant de SEK 3.384.653.684,- (trois milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-quatre Couronnes Suédoises) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes ayant une valeur nominale actuelle de SEK 125,- (cent vingt-cinq Couronnes Suédoises) chacune, pour le porter de son montant actuel de SEK 1.993.560.375,- (un milliard neuf cent quatre-vingt-treize million cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises) au montant de SEK 5.378.214.059,- (cinq milliards trois cent soixante-dix-huit millions deux cent quatorze mille cinquante-neuf Couronnes Suédoises);
- 2. Réduction du capital social par une réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes pour le porter de son monter actuel de SEK 5.378.214.059,- (cinq milliards trois cent soixante-dix-huit millions deux cent quatorze mille cinquante-neuf Couronnes Suédoises) au montant de SEK 1.993.560.375,- (un milliard neuf cent quatre-vingt-treize million cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises);
  - 3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
  - 4. Divers.

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé sur base d'une situation comptable au 31 août 2012, d'augmenter le capital social de la Société par la conversion d'une portion de la prime d'émission d'un montant de SEK 3.384.653.684,- (trois milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-quatre Couronnes Suédoises) pour le porter de son montant actuel de SEK 1.993.560.375,- (un milliard neuf cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises) au montant de SEK 5.378.214.059,- (cinq milliard trois cent soixante-dix-huit millions deux cent quatorze mille cinquante-neuf Couronnes Suédoises).

Preuve de l'existence et de la valeur de la prime d'émission :



La preuve de l'existence et de la valeur de la prime d'émission d'un montant SEK 3.384.653.684,- (trois milliards trois cent quatre-vingt-quatre million six cent cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-quatre Couronnes Suédoises) à apporter au capital social de la Société a été donné au notaire par un certificat des gérants de Logica General Holdings S.à r.l. en date du 19 septembre 2012 qui restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de SEK 5.378.214.059,- (cinq milliard trois cent soixante-dix-huit millions deux cent quatorze mille cinquante-neuf Couronnes Suédoises) au montant de SEK 1.993.560.375,- (un milliard neuf cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronnes Suédoises).

## Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

#### « Art. 6. Capital Souscrit

Le capital social est fixé à un billion neuf cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante mille trois cent soixante-quinze Couronne Suédoise (SEK 1.993.560.375,-) représenté par quinze millions neuf cent quarante-huit quatre cent quatre-vingt-trois (15.948.483) parts ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 125,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, des comptes de prime d'émission peuvent être établis sur lesquels toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ces comptes de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la transaction envisagée au droit fixe d'enregistrement s'élève à environ EUR 6.380,- (six mille trois cent quatre-vingt euros).

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour ni aucune autre requête en vue d'une discussion, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139550/163.

(120184065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 11 octobre 2012.

## 6. Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

Tony Sugrue

4a rue Henri Schnadt



L-2530 Gasperich Luxembourg

Jean-Claude Wolter

Boulevard Joseph

II L-1840 Luxembourg

Stewart Cazier

Bischopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

lain Clark

Bischopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

Référence de publication: 2012140875/28.

(120185862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

#### CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 149.373.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of September, at 11.30 a.m.,

before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of the company CPI Holding Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149373 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed received by the Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, on 2 December 2009, published in the Mémorial C number 2453 on 17 December 2009 as amended several times and most recently by a deed received by the Maître Carlo WERSANDT, notary prenamed, on 22 December 2009, published in the Mémorial C number 587 on 19 March 2010.

The General Meeting was presided by Me François BROUXEL, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Me Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary (the "Secretary").

The General Meeting elected as scrutinizer Me Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutinizer").

These persons composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders authorized to vote and by the members of the Bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman then requested the notary to state that:

- I. The shareholders of the Company were duly convened to the General Meeting by convening notices sent by registered mail on 22 August 2012 in accordance with provisions of article 70 paragraph 7 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- II. According to the attendance list, fourteen shareholders of the Company, representing 79,42 % of the share capital of the Company authorized to vote, were present or validly represented at the General Meeting. The General Meeting could thus validly deliberate on all items listed on the below agenda.
  - III. The agenda of the General Meeting (the "Agenda") was the following:
- 1. Decision to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the first day of January 2012 and should have end on the thirty first day of December 2012 is to be ended on the thirty first day of March 2012 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of April of each year and end on the thirty first day of March of the following year;
- 2. Subsequent decision to amend article 17 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution, as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the thirty first day of March of the following year."



3. Decision to amend accordingly the first paragraph of article 8.1 of the articles of association of the Company, as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday in the month of September at 2 p.m.".

#### 4. Miscellaneous.

After due consideration, the General Meeting unanimously adopted the following resolutions:

#### First resolution

The General Meeting resolved to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the first day of January 2012 and should have end on the thirty first day of December 2012 is to be ended on the thirty first day of March 2012 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of April of each year and end on the thirty first day of March of the following year.

This resolution was adopted by all the shareholders of the Company present or represented at the General Meeting and representing 79,42 % of the Company's share capital.

#### Second resolution

The General Meeting subsequently resolved to amend article 17 of the articles of association of the Company to reflect the above resolution, so that such article shall be read henceforth as follows:

" **Art. 17.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the thirty first day of March of the following year."

This resolution was adopted by all the shareholders of the Company present or represented at the General Meeting and representing 79,42 % of the Company's share capital.

#### Third resolution

The General Meeting further unanimously resolved to amend accordingly the first paragraph of article 8.1 of the articles of association of the Company, so that such article shall be read henceforth as follows:

" Art. 8.1. Paragraph 1. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday in the month of September at 2 p.m.".

This resolution was adopted by all the shareholders of the Company present or represented at the General Meeting and representing 79,42 % of the Company's share capital.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the Bureau and of the proxy holders representing the shareholders of the Company, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau and the proxy holders representing the shareholders of the Company, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de septembre, à 11.30 heures du matin.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de la société CPI Holding Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 149373 (ci-après la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2453 le 17 décembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés a plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire prénommé, en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 587 le 19 mars 2010.

L'Assemblée Générale est présidée par Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).



Le Président désigne comme secrétaire Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Ces personnes constituent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations qui seront soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Président demande ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires de la Société ont dûment été convoqués à la présente Assemblée Générale par convocations leur adressées par courrier recommandé en date du 22 août 2012, conformément aux dispositions de l'article 70 paragraphe 7 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;
- II. Conformément à la liste de présence, quatorze actionnaires de la Société, représentant 79,42 % du capital social de la Société autorisé à voter, sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale qui peut par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.
  - III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour («l'Ordre du Jour») les points suivants:
- 1. Décision de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le premier janvier 2012 et qui aurait du se terminer le trente et un décembre 2012 se termine en fait au trente et un mars 2012 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier avril de chaque année et prendront fin le trente et un mars de l'année suivante;
- 2. Décision subséquente de modifier l'article 17 des statuts de la Société aux fins de refléter la résolution précédente, comme suit:

"L'exercice sociale commence le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante."

- 3. Décision de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 8.1 des statuts de la Société, comme suit:
- "L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de septembre à 14 heures."
  - 4. Divers.

Après due considération, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le premier janvier 2012 et qui aurait du se terminer le trente et un décembre 2012 se termine en fait au trente et un mars 2012 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier avril de chaque année et prendront fin le trente et un mars de l'année suivante.

Cette résolution a été adoptée par les tous les actionnaires de la Société présents ou représentés à la présente Assemblée Générale, représentant 79,42 % du capital social de la Société.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a subséquemment décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société aux fins de refléter la résolution précédente, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'exercice sociale commence le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars de l'année suivante."

Cette résolution a été adoptée par les tous les actionnaires de la Société présents ou représentés à la présente Assemblée Générale, représentant 79,42 % du capital social de la Société.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 8.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.1. Paragraphe 1.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de septembre à 14 heures."

Cette résolution a été adoptée par les tous les actionnaires de la Société présents ou représentés à la présente Assemblée Générale, représentant 79,42 % du capital social de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du Bureau et des mandataires représentant les actionnaires de la Société, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux mandataires représentant les actionnaires de la Société, ceux-ci ont signé, avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: François BROUXEL, Estelle N'ZOUNGOU, Yann PAYEN,, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012139323/159.

(120183811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### Dollar Tree International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.745.

Les comptes annuels au du 23 septembre 2010 au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139333/10.

(120184566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### DomusEquus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 167.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012139335/14.

(120184477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## DueMila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.086.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.10.12.

Référence de publication: 2012139336/10.

(120183886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### A.L.M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 68.661.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée A.L.M. s.à r.l., avec le siège social à L-3598 Dudelange, 1, route de Zoufftgen, de fait inconnue à cette adresse.



Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 8 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Jonathan BURGER Le liquidateur

Référence de publication: 2012140500/20.

(120184574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### DueMila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.086.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.10.12.

Référence de publication: 2012139337/10.

(120183887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

#### Dabi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.430.

Les comptes annuels au 12 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139338/9.

(120184634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 26.500,00.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2012

En date du 19 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Jeannot Jonas, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 18 septembre 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Richard Newboult, né le 23 décembre 1961 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 3 The Green, Startford Road, Solihull B90 4LA, Royaume-Uni, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 Juin 1967 à The Hague, Pays-Bas, résidant professionnellement à 46a avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

Gérants de classe B:

Monsieur Richard Newboult

Monsieur Stephen Callan.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V.

Référence de publication: 2012140852/31.

(120186355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

## Dalia Air Line, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.757.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139340/10.

(120184201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Dalia Air Line, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.757.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 février 2012.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.;

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 04 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société. S.G.A. SERVICES S.A.;

Pour la société

**DALIA AIR LINE** 

Référence de publication: 2012139341/14.

(120184202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### Dancing de la Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 21.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012139342/10.

(120183864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

#### DB Corporate Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.729.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 juillet 2012

- 1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur B.
- 2. Mme Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 1 <sup>er</sup> mars 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DB Corporate Finance Holding

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012139343/16.

(120183870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.



### ISTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 106.295.

.s. Luxembourg B 106.273

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2012 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori et Xavier Fabry demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Madame Audrey Balland demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012139509/19.

(120183614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139346/9.

(120184047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# E.G.C.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3336 Hellange, 6A, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 147.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139347/10.

(120184391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139348/9.

(120184139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 3.177.275,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 647

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Edam Holding S.à r.l. Marielle Stijger *Gérant* 

Référence de publication: 2012139350/14.

(120183648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## Euroleague Commercial Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.596.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A.

Gabriele BARTOLUCCI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012139383/12.

(120183780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### Elit'wood Linivalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.642.

Le 25 octobre 2012, Monsieur Steeve Simonetti a démissionné de son poste de gérant administratif avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-Comptable

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012139352/14.

(120184452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Emfasis Mailing & Billing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.436.

Par résolutions signées en date du 26 septembre 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 26 septembre 2012 et pour une durée indéterminée
- 2. Acceptation de la démission de Jessie Da Silva, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 26 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139354/15.

(120183837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Espadon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012139355/13.

(120184072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 156.336.

Le bilan de la société au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012139389/12.

(120184508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 117.625.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

### There appeared:

Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 106.996 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

duly represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Multi Investment Projects S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 117.625 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on June 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1728 of September 15, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 758 of May 2, 2007.

II. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandates until the date hereof to the extent legally permissible.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt, as the actions of the Company, the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive, to the extent legally permissible, its right to pursue any legal action against the managers arising as a result of their management of the Company.



#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (liquidateur) for the purposes of the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator) and acting in its capacity as Liquidator, the Sole Shareholder:

- (i) will have the broadest powers as set out in articles 144 et seq. of the coordinated law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended (the Law);
- (ii) is hereby instructed, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realize all the assets and to pay the debts of the Company;
- (iii) shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, the prior authorization for such purpose is hereby granted by the Sole Shareholder;
- (iv) may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

Acting in its capacity as Liquidator, it is empowered and authorized, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets and to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to itself in its capacity as Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorized representative.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

# A comparu:

Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.996 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de Multi Investment Projects S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.625 (la Société). La Société a été constituée le 9 juin 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1728 du 15 septembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 5 janvier 2007 suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 758 du 2 mai 2007.
  - II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes, dans la mesure permise par la loi.

L'Associé Unique décide de prendre acte, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société, les actions entreprises par les gérants de la Société pour la période commençant à la date de constitution de la Société et prenant fin à la date des présentes et de renoncer, dans la mesure prévue par la loi, à son droit d'intenter une action juridique contre les gérants en raison de leur gestion de la Société.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur) et, agissant en sa qualité de Liquidateur, l'Associé Unique:

- (i) aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi);
- (ii) est chargé de réaliser les actifs et de régler les dettes de la Société du mieux qu'il pourra compte tenu des circonstances:
- (iii) est autorisé à signer tous les actes et à entreprendre toutes les opérations pour le compte de la Société, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, l'Associé Unique accorde par la présente l'autorisation préalable à ces fins;
- (iv) peut déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes ou sociétés, mais restera pleinement responsable des opérations et tâches ainsi déléguées.

Agissant en sa qualité de Liquidateur, il est autorisé et a le pouvoir, pour le compte de la Société en liquidation, de signer, délivrer et exécuter les obligations découlant de tout contrat ou document requis dans le cadre de la liquidation de la Société et de la réalisation de ses actifs, et a toute latitude pour effectuer des paiements d'avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation à lui-même en qualité d'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le représentant de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12607. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012140263/128.

(120184768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

# Snow Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 58.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles | ACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg,
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.



Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141134/23.

(120186051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

### Esser Bedachungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.871.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139356/10.

(120184205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 11.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139358/10.

(120184086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## European Crossover Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.711.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139359/10.

(120184104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# EFA, European Fund Administration, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139360/10.

(120183944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.



# EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement à Luxembourg le 12 septembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Alexandre KEUSSEOGLOU, administrateur de sociétés, demeurant 8 boulevard Princesse Charlotte, F-98000 Monaco, a été nommé comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 12 septembre 2012. Pour EIM LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012139367/14.

(120183860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## EBM Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139362/10.

(120184617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

### ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139363/10.

(120183705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

# Ecu Gest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 41.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012139364/10.

(120184082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

## EFA Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 99.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139365/10.

(120183933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.



### Interieur Bauwens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.941.

L'an deux mille douze le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Franck BAUWENS, administrateur de sociétés, né à Vitry le François (F), le 6 août 1968, demeurant à L-2168 Luxembourg, 119, rue du Mulhenbach, ici représenté par Maître Fréderic FRABETTI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant:

- est le seul et unique actionnaire de la société anonyme "Interieur Bauwens S.A.", (ci-après dénommée la "Société), avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.941, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 13 février 2002;
- en sa qualité d'associé unique de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris la résolution suivante:

### Unique résolution

L'assemblée générale décide d'élargir son objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce de cuisines équipées, d'articles électroménagers, d'objets de décorations, d'articles d'ameublement et d'ustensiles ménagers.

Elle aura également comme objet social l'exercice des métiers de poseurs-monteurs de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués. A ce titre elle effectuera tous travaux relatifs à la création, la vente, l'installation de mobiliers d'intérieur et leurs accessoires.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fréderic FRABETTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2012. Relation GRE/2012/3422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012139504/51.

(120184048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck